

LOCATION DU DROIT DE CHASSE DANS LE DOMAINE DE BAUDOUR

FORET : **DOMAINE DE BAUDOUR**

SIS SUR LES ENTITES DE SAINT GHISLAIN (EX BAUDOUR), MONS (EX
GHLIN) ET JURBISE (EX ERBISOEUL)

CAHIER SPECIAL DES CHARGES N°1

DIRECTION : **MONS**

CANTONNEMENT : **MONS**

LOTS : «BAUDOUR LOT 1»

«BAUDOUR LOT 2»

LOCATION PUBLIQUE DU DROIT DE CHASSE DANS LE DOMAINE DE BAUDOUR

Le CPAS de Mons, en vertu d'une décision du Conseil de l'Action Sociale du 31/01/2024, va mettre en location les droits de chasse dans le Domaine de Baudour :

- Lot 1 (207 ha) : à l'Ouest du chemin reliant la Ronde Maison au carrefour des Six Chemins
- Lot 2 (191 ha) : à l'Est du chemin reliant la Ronde Maison au Carrefour des Six Chemins

La location du droit de chasse se fera pour un terme de 9 ans prenant cours le **1^{er} juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2033.**

L'adjudication publique du droit de chasse se fera par soumissions. Les soumissions cachetées devront parvenir à Mme la Directrice Générale du CPAS de Mons avant le début du dépouillement des soumissions pour le lot concerné.

L'ouverture des soumissions aura lieu le 04/04/2024 à 10h00 dans la salle Vancauwenberghe du CPAS de Mons - 1, rue de Bouzanton (Bâtiment F – 2^{ème} étage) à 7000 Mons.

Tout lot non adjugé à l'issue de cette adjudication publique du droit de chasse, sera remis en location, aux mêmes clauses et conditions également par soumissions cachetées lors d'une nouvelle adjudication publique qui aura lieu le **25/04/2024 à 10h00** à la salle Vancauwenberghe du CPAS de Mons (Bâtiment F – 2^{ème} étage) 1, rue de Bouzanton à 7000 MONS.

Les soumissions devront parvenir à Mme la Directrice Générale du CPAS de Mons avant le début du dépouillement des soumissions pour le lot concerné.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du cahier général des charges/cahier spécial des charges et des conditions de participation à l'adjudication du droit de chasse :

- dans les bureaux du CPAS de Mons – Département Patrimoine (rue de Bouzanton n°1 – Bâtiment H - à 7000 Mons) – Tél : 06/408.668;
- par e-mail à : cellulepatrimoine@cpas.mons.be sur simple demande ;
- au Département de la Nature et des Forêts - Direction de Mons - Cantonnement de Mons (Rue Achille Legrand n°16 à 7000 Mons – Tél : 065/328.249).

Pour visiter les 2 lots, s'adresser à M. Xavier VERCRUYSE, Préposé forestier du DNF (0477/78.14.61)

Par le Conseil,

**La Directrice Générale,
Anaïs GOFFINET**

**La Présidente,
Marie MEUNIER**

1. Descriptif du lot «Baudour Lot 1» : à l'Ouest du chemin reliant la Ronde Maison au carrefour des Six Chemins

Informations sylvo-cynégétiques

1. Superficie du lot : **environ 207 ha**

2. Brève description des peuplements forestiers :

Environ 30% de pins noir et sylvestre de 75 ans, dépérissants et allant être régénérés petit à petit naturellement ou par plantation. Peuplements feuillus en majorité de bouleaux et chêne parfois clairsemés. Plantations feuillues d'âges variés disséminées sur le lot. Présence de mares permanentes et temporaires. Attention, l'étang situé face à la Ronde maison est exclu du lot. Nombreux coupe-feu. Chemins accessibles au public

3. Tableau de chasse des 3 dernières saisons cynégétiques :

6-7 chevreuils/an. Une douzaine de sangliers (en augmentation constante)

4. Sites Natura 2000 :

Sans objet

Informations financières

5. Montant de retrait : non précisé

6. Montant du dernier loyer annuel indexé : 8.158 €

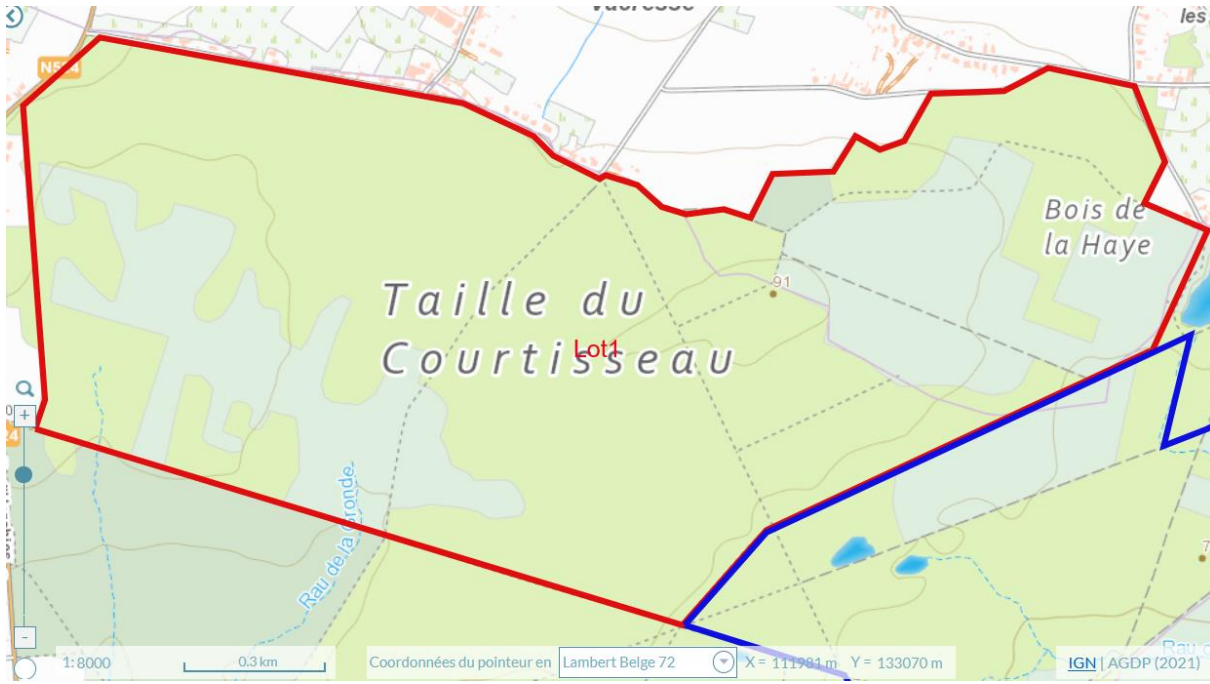
7. Application ou non du droit de préférence pour le locataire sortant : **Non**

Equipements et zones soustraites totalement ou partiellement à la chasse

8. Le cas échéant, en précisant bien qu'il s'agit d'une situation à une date donnée, susceptible de changements :

- Gagnages (superficie et nombre) : **pas de gainage artificiel**
- Aires de repos ou de délasserment (superficie et nombre) : **Néant**
- Aires d'accès libre pour les mouvements de jeunesse : **Une aire d'accès libre à proximité de la Ronde Maison, non incluse dans le lot**
- Surface des parcelles sous clôtures : **Néant**
- Parcelles classées en réserve naturelle (superficie et nombre) : **Néant**
- Blocs enclavés n'appartenant pas au bailleur (superficie et nombre) : **Néant**
- Pavillons de chasse éventuellement accessibles : **le pavillon de chasse existant sur le lot ne fait pas partie du présent lot**
- Nombre de miradors libres d'accès : **Néant**

9. Carte Lot 1



Descriptif du lot «Baudour Lot 2» : à l'Est du chemin reliant la Ronde Maison au Carrefour des Six Chemins)

Informations sylvo-cynégétiques

1. Superficie du lot : **environ 191 ha**

2. Brève description des peuplements forestiers :

Environ 30% de pins noir et sylvestre de 75 ans, dépérissants et allant être régénérés petit à petit naturellement ou par plantation. Peuplements feuillus en majorité de bouleaux et chêne parfois clairsemés. Plantations feuillues d'âges variés disséminées sur le lot. Présence de mares permanentes et temporaires. Attention, l'étang situé face à la Ronde maison est exclu du lot. Nombreux coupe-feu. Chemins accessibles au public

3. Tableau de chasse des 3 dernières saisons cynégétiques :

6-7 chevreuils/an. Une dizaine de sangliers (en augmentation constante)

4. Sites Natura 2000 :

Sans objet

Informations financières

5. Montant de retrait : non précisé

6. Montant du dernier loyer annuel indexé : 4.984 €

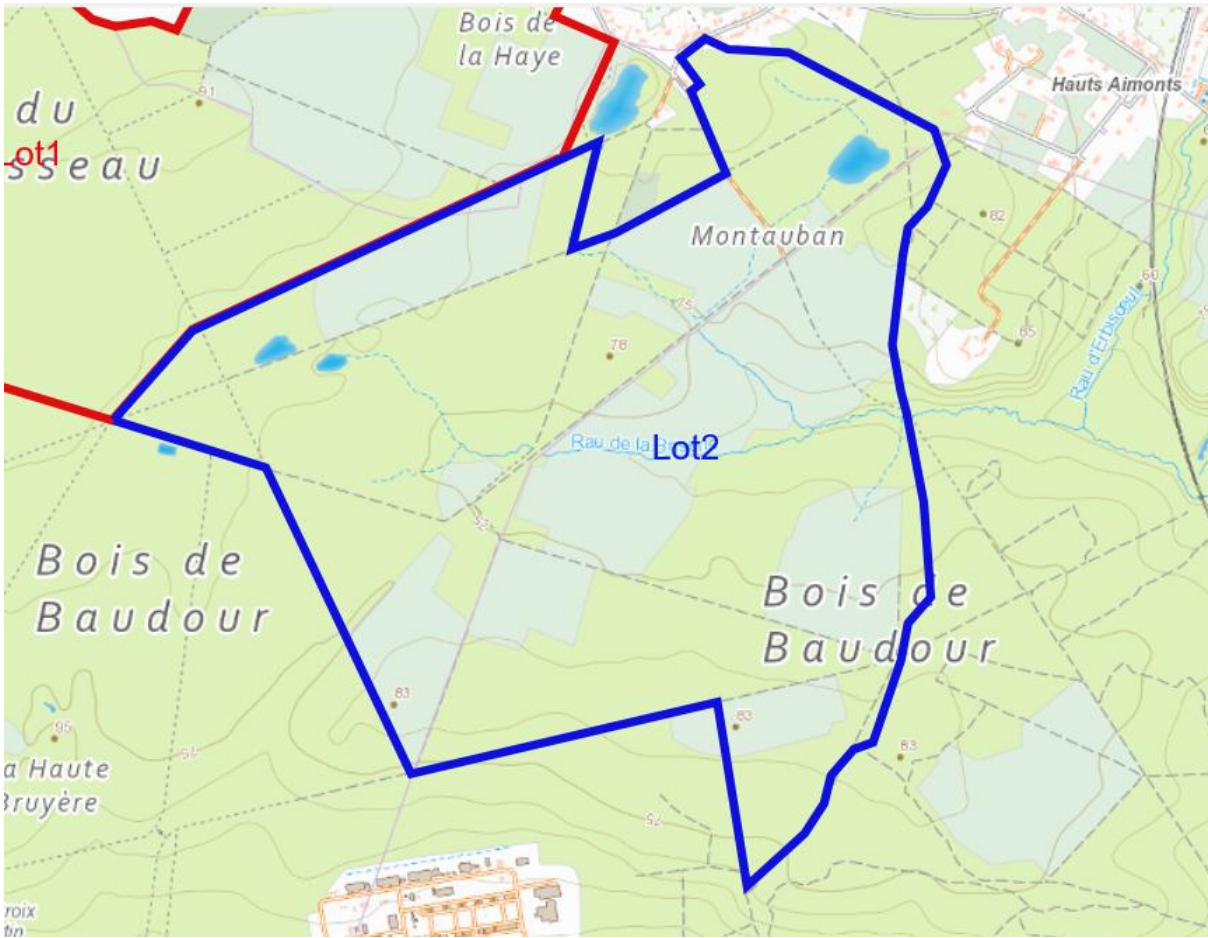
7. Application ou non du droit de préférence pour le locataire sortant : **Non**

Equipements et zones soustraites totalement ou partiellement à la chasse

8. Le cas échéant, en précisant bien qu'il s'agit d'une situation à une date donnée, susceptible de changements :

- Gagnages (superficie et nombre) : **pas de gainage artificiel**
- Aires de repos ou de délasserment (superficie et nombre) : **Néant**
- Aires d'accès libre pour les mouvements de jeunesse : **Une aire d'accès libre à proximité de la Ronde Maison, non incluse dans le lot**
- Surface des parcelles sous clôtures : **Néant**
- Parcelles classées en réserve naturelle (superficie et nombre) : **Néant**
- Blocs enclavés n'appartenant pas au bailleur (superficie et nombre) : **Néant**
- Pavillons de chasse éventuellement accessibles : **le pavillon de chasse existant sur le lot ne fait pas partie du présent lot**
- Nombre de miradors libres d'accès : **Néant**

9. Carte Lot 2



2. Exercice du droit de chasse sur les lots « Baudour lot 1 et lot 2 »

Article 1^{er} – Cahier général des charges

L'exercice du droit de chasse sur le lot est régi par le cahier spécial des charges et par le cahier général des charges n° 1 approuvé le 00/00/2024 par le bailleur.

Art. 2 – Durée du bail (article 6 des clauses générales)

Le bail prend cours le **01/07/2024 pour se terminer le 30/06/2033.**

Art. 3 – Nombre d'associés (article 18 des clauses générales)

Le nombre maximum d'associés est fixé à 3.

Art. 4 – Mode(s) de chasse interdit(s) (article 37 des clauses générales)

Néant

Art. 5 – Programmation des journées de chasse (article 42 des clauses générales)

| Mode de chasse | Chasse en battue au grand gibier | Chasse en battue au petit gibier | Chasse en battue supplémentaire pour sanglier uniquement | |
|----------------|----------------------------------|----------------------------------|--|--|
| - Lot n° 1 | 6 | 2 | 4 | |
| - Lot n° 2 | 6 | 2 | 4 | |

Art. 6 – Droit de chasse et fonctions multiples de la forêt (article 46 des clauses générales)

Toute chasse en battue ou en poussée silencieuse est interdite les samedis, dimanches et jours fériés.

Fait à Mons, le

Pour le CPAS de Mons,

A.GOFFINET

M. MEUNIER

Directrice Générale

Présidente

3. Contacts

Bailleur - Centre Public d'Action sociale de Mons

Mme Anaïs GOFFINET – Directrice générale
Mme Marie MEUNIER – Présidente
Rue de Bouzanton 1
7000 MONS

DNF - Direction extérieure de Mons

M. Damien BAUWENS, directeur
Rue A. Legrand 16
7000 MONS
Tél. : +32 (0)65 328241 - Mél. : nature.forets.mons@spw.wallonie.be

DNF - Cantonnement de Mons

M. Jean-François DULIERE, chef de cantonnement
Rue A. Legrand 16
7000 MONS
Tél. : +32 (0)65.328249 - Mél. : cantonnement.nature.forets.mons@spw.wallonie.be

Triage de Jurbise

M. Xavier VERCRUYSSSE, Agent des Forêts
Tél. : 0477/781461

Conseil cynégétique des quatre Rivières

Luc HIBO, président
Luc VERSET, secrétaire
Place communale, 29 7830 SILLY
Mél. : versetluc6@gmail.com

Je soussigné

Prénom

Nom

Domicilié :

Rue

N°

Boîte

Code postal

Localité

Pays

Tél./GSM

Mél.

offre comme loyer annuel pour la location du droit de chasse sur le lot « »

la somme de

€

ou

(Montant en toutes lettres)

Je joins en annexe les documents requis conformément à l'article 8.1 du cahier général des charges n°1

En outre, je déclare :

- a) être en ordre de paiement des sommes dues dans le cadre de baux de chasse en cours en forêt communale ;
- b) ne pas me trouver dans l'une des situations entraînant d'office le refus de la délivrance ou le retrait du permis de chasse en application des dispositions légales et réglementaires régissant la délivrance des permis et licences de chasse ;
- c) ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation d'un bail de chasse à mes torts en forêt communale au cours des douze années précédentes ;
- d) d'initiative, ne pas avoir mis fin anticipativement au bail précédent.

Je reconnais avoir pris connaissance du cahier général des charges n°..... et du cahier spécial des charges et y adhérer sans restriction aucune.

Fait à

le

Le soumissionnaire

(Signature)

--- Formulaire à joindre à la soumission ¹ ---

Je soussigné :

Prénom Nom

Domicilié :

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

Tél./GSM Mél.

me constitue caution solidaire et indivisible à concurrence de deux fois

la somme de € ou

(Loyer annuel)

(Montant en toutes lettres)

envers le CPAS DE MONS SI

Genre Prénom Nom

domicilié,

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

ci-après dénommé le candidat locataire,

venait à être désigné(e) locataire du droit de chasse du Domaine de BAUDOUR en vertu de l'adjudication publique tenue les

et

Les sommes, dont je garantis le paiement sur mes revenus et biens, si le candidat locataire ne s'en acquittait pas, sont constituées par les loyers, les dommages, les frais, les indemnités ou amendes contractuelles telles que fixées dans le cahier général des charges n°..... et le cahier spécial des charges, dont je déclare avoir une parfaite connaissance, ainsi que par toutes autres sommes, qui pourraient devenir exigibles à charge du candidat locataire par application des conditions de ces cahiers des charges.

Les effets de cette caution solidaire et indivisible prennent cours le et se terminent 6 mois après l'échéance du bail fixée au

Si le candidat locataire vient à ne pas être désigné locataire, cette caution est considérée nulle et non avenue.

Fait à le

Le(la) soussigné(e)

Cachet de l'administration communale du domicile de le(la) soussigné(e) pour la légalisation de la signature

¹ Pour autant que le montant de l'offre soit strictement inférieur à 2 500,00 €

--- Formulaire à joindre à la soumission ² ---

La soussignée

(dénomination de l'organisme bancaire)

située,

Rue N° Boîte

Code postal Localité

représentée par

(dénomination de l'agence locale)

située,

Rue N° Boîte

Code postal Localité

s'engage à se constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de

la somme de € ou

(Loyer annuel)

(Montant en toutes lettres)

envers LE CPAS DE MONS

SI

Genre Prénom Nom

domicilié(e),

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

venait à être désigné(e) locataire du droit de chasse du Domaine de Baudour en vertu de l'adjudication publique tenue les

et

La promesse de caution est valable jusqu'au .

La soussignée s'engage à fournir dans les 40 jours suivant la séance de location du droit de chasse dans la forêt domaniale précitée, la caution solidaire et indivisible, laquelle sera rédigée selon le formulaire n°4 du cahier spécial des charges pour la location du droit de chasse.

Si le/la bénéficiaire de cette promesse de caution bancaire vient à ne pas être désigné(e) locataire, la promesse de caution est considérée nulle et non avenue.

Fait à, le

(signature et cachet de l'organisme bancaire)

² Pour autant que le montant de l'offre soit supérieur ou égal à 2 500,00 €

La soussignée
établie à
constituée par acte authentique du
publié aux annexes du Moniteur Belge du
ici représentée par
agissant au nom et pour compte de ladite société en vertu des pouvoirs à eux conférés par

déclare se constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de la somme de , montant d'une année de loyer envers le CPAS de Mons , représentée par qui déclare accepter, pour sûreté du recouvrement des sommes dont question ci-après exigibles ou qui pourraient devenir exigibles à charge de (Genre) (Prénom) (Nom) en suite de la location faite à ce dernier du droit de chasse sur le lot « » (commune de) tenue le

Les sommes, dont le paiement est garanti, sont constituées par les loyers, les dommages, les frais, les indemnités ou amendes contractuelles telles que fixées au cahier des charges, ainsi que toutes sommes, qui pourraient devenir exigibles à charge de (Genre) (Prénom) (Nom) par application des conditions du cahier des charges régissant la location du droit de chasse dans la forêt susvisée, dont l'organisme financier déclare avoir une parfaite connaissance.

Si, au cours du bail, l'organisme financier vient à être actionné par le Directeur général et est amené ainsi à payer certaines sommes à la décharge de (Genre) (Prénom) (Nom), il sera tenu à reconstituer le montant garanti après le premier prélèvement opéré à la demande du Directeur général. Ce cautionnement ne sera reconstitué qu'une seule fois et ensuite tout nouvel appel viendra en déduction de la garantie.

En sa qualité de caution tenue solidairement et indivisiblement, et sous renonciation formelle au bénéfice de discussion et à tout ce qui pourrait infirmer les présentes, notamment au bénéfice de l'article 2037 du Code Civil dont il déclare avoir une parfaite connaissance, l'organisme financier s'oblige au paiement des sommes dont question ci-dessus qui seraient dues par (Genre) (Prénom) (Nom) et ce, à la première invitation qui lui en serait faite par le Directeur général, sans qu'il soit nécessaire de recourir à aucune formalité préalable, et encore que (Genre) (Prénom) (Nom) contesterait la réclamation du trésor public.

Les effets de cette caution solidaire et indivisible prennent cours le et se terminent 6 mois après l'échéance du bail fixée le

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au bureau de l'enregistrement à Namur.

Fait en double exemplaire à....., le.....

(signature et cachet de l'organisme bancaire)

